

à compter du 13 juillet 2026

Détails des restrictions

Le respect des restrictions est obligatoire sous peine de recevoir une amende de 1500€

 **Arroser**

 Remplir ou vidanger

 Nettoyer

 Alimenter des fontaines et autres usages de loisirs

 Abreuver

**Arrosage des jardins
potagers y/c serres non
agricoles** ⓘ

Interdiction de 08h00 à 20h00.

**Arrosage des pelouses,
massifs fleuris, jardins
d'agrément, arrosage des
espaces verts, golf
particuliers** ⓘ

Interdiction de 8h00 à 20h00

**Arrosage des terrains de
sport (y compris aires
d'évolutions équestres,
centres équestres,
hippodromes, circuits
motocross, circuits vtt)** ⓘ

Interdiction de 8h00 à 20h00

Arrosage possible de 20h00 à 8h00,
limité à 2 fois par semaine